

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **362<sup>e</sup>** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 14 juin 2022, via Teams.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Julie Drolet  
Louise Lacoste  
France Lamarche  
Martine Lavoie  
Marie-Anne Perreault  
Christiane Pichette  
Catherine Provost  
Sibylle Wolff

Messieurs Robin Blanchet  
Tarik-Alexandre Chbani  
Jérôme Cormier  
Kevin Halley  
Bonnet Huor  
Philippe Lazzaroni  
Jean-Philippe Martin  
Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marilyn Doucet  
Marie-Eve Dupuis-Roussil

Messieurs Paul-Émile Bourque  
Yannick Guénette  
Simon Lavoie  
Simon Mathieu

ABSENCES :

Madame Alexandra Renaud

Messieurs François Demers  
Simon Morin

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation**
  - 2.1 Procès-verbal de la 361<sup>e</sup> assemblée ordinaire
  - 2.2 Procès-verbal de la 124<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
- 3. Affaires découlant de ces procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la 361<sup>e</sup> assemblée ordinaire
  - 3.2 Procès-verbal de la 124<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
  - (d) 5.1 Politique d'éducation interculturelle
  - (d) 5.2 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) 2022-2023

- (d) 5.3 Activité d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : grilles de cours temporaire en Techniques de sécurité incendie (311.A0)
  - (d) 5.4 Diplômes d'études collégiales (DEC) — sanction des études
    - 5.4.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction
    - 5.4.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
  - (d) 5.5 Composition de la Commission des études pour 2022-2023
  - (d) 5.6 Rapport annuel 2021-2022 du Comité d'éthique de la recherche
  - (d) 5.7 Budgets 2022-2023
  - (d) 5.8 Délégation des pouvoirs pour la période estivale 2022
  - (d) 5.9 Calendrier des séances 2022-2023
  - (d) 5.10 Contrat pour les services de patrouille et de gardiennage (AO-2122-001)
  - (d) 5.11 Reddition de comptes en gestion contractuelle
  - (d) 5.12 Mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège
  - (d) 5.13 Dépôt du projet de centre sportif
- 6. Points d'information**
- (d) 6.1 Devis d'évaluation : Techniques de sécurité incendie (311.A0)
  - (d) 6.2 Bilan de la Commission des études pour l'année 2021-2022
  - 6.3 Compte-rendu des rencontres des comités du C.A.
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8. Affaires diverses**
- 9. Huis clos**

CA21/22-362.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

---

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beaugard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les points suivants seront présentés en début d'assemblée afin de permettre aux invités de quitter la rencontre :

- 5.1 — Politique d'éducation interculturelle
- 5.7 — Budgets 2022-2023

Le point suivant est reporté à la prochaine assemblée :

- 5.4 — Diplômes d'études collégiales (DEC) — sanction des études

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 362<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA21/22-362.2  
ADOPTION DES  
PROCÈS-VERBAUX :  
CORRECTION ET  
APPROBATION

### 2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation

- 2.1 Procès-verbal de la 361<sup>e</sup> assemblée ordinaire

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Sibylle Wolff

## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 361<sup>e</sup> assemblée ordinaire avec la modification proposée.

### 2.2 Procès-verbal de la 124<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 124<sup>e</sup> assemblée extraordinaire.

CA21/22-362.3/  
AFFAIRES  
DÉCOULANT DE CES  
PROCÈS-VERBAUX

---

### 3. Affaires découlant de ces procès-verbaux

#### 3.1 Procès-verbal de la 360<sup>e</sup> assemblée ordinaire

Le directeur général effectue un suivi de certains commentaires formulés lors de cette assemblée :

Concernant la création du groupe de travail (5.6 — Calendrier scolaire 2022-2023), c'est Mme Marie-Eve Dupuis Roussil, directrice des affaires étudiantes, qui a piloté les travaux. Elle présente le mandat et la composition du groupe, les étapes franchies et le résultat des travaux. Mme Marilyn Doucet présente quant à elle le plan de communication.

#### 3.2 Procès-verbal de la 124<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Certains étudiants inscrits entre 2019 et 2022 auraient été visés de manière ciblée et restreinte.

Deux (2) grandes opérations sont en cours : la reprise de certains systèmes pour mieux poursuivre les opérations et l'activation de la couverture de crédit auprès d'une entreprise de protection de crédit.

Un suivi des dépenses encourues jusqu'à ce jour en lien avec la panne informatique est présenté par le directeur général.

CA21/22-362.4/  
RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

---

### 4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Colloque de l'AQPC : 1500 participants du 8 au 10 juin et près de 180 bénévoles
- Espace Montmorency : le bail sera signé sous peu
- CSI : l'ouverture des enveloppes de soumissions se fera le 23 juin
- Porte 3 : les travaux sont bien engagés
- Appel de projets pour le centre sportif : le projet a été déposé la semaine dernière
- Projet de repositionnement de la direction des études : la directrice des études présente la réorganisation de la direction des études
  - Réflexions sur la réussite : création du bureau de la réussite et de l'innovation pédagogique (BRIP), ramener les centres d'aide au bureau de la réussite
  - Réflexions sur le service des programmes et de l'enseignement (SPE) : déplacement des secteurs de la recherche et de l'international vers le SPE création d'un bureau de la recherche, ajout d'une 4<sup>e</sup> direction adjointe des études
  - Présentation de l'échéancier
- Panne informatique : la panne est toujours en cours, le rapport de KPMG sera reçu dans les prochaines semaines (enquête de cybersécurité), la source de l'intrusion pourrait avoir été identifiée

CA21/22-362.5/  
POINTS DE  
DÉCISION

---

### 5. Points de décision

#### (d) 5.1 Politique d'éducation interculturelle

Le Collège Montmorency est situé à Laval, dans une ville de plus en plus diversifiée et vivant des changements sociodémographiques importants. Les étudiantes et étudiants ainsi que l'ensemble des personnes qui travaillent au Collège vivent pleinement cette diversité ethnoculturelle. Elle est une source d'enrichissement collectif. Les repères fondamentaux qui sous-tendent la vie en commun au Québec, tels que le français comme langue commune, l'égalité entre les hommes et les femmes, une société libre et démocratique et les principes de la Charte des droits et libertés des personnes sont les éléments clés qui ont guidé les réflexions du Comité d'éducation interculturelle. Ce Comité de travail composé de représentantes et de représentants de l'ensemble de la communauté montmorencienne a été mis sur pied pour concevoir une politique adaptée à la réalité du collège.

Si la diversité ethnoculturelle est un facteur d'enrichissement collectif, elle peut parfois être source d'incompréhension, de tension ou de conflit. Pour toutes ces raisons, et pour être en accord avec la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du gouvernement du Québec (1998), le Collège Montmorency juge nécessaire de se doter d'une politique d'éducation interculturelle afin de sensibiliser la communauté à cette diversité et d'entreprendre des actions favorisant la poursuite du bien commun.

Par éducation interculturelle, nous entendons l'ensemble de mesures éducatives visant à se doter des connaissances et des habiletés nécessaires pour vivre dans un contexte multiethnique : sur le plan des connaissances, elle vise à donner de l'information sur les différentes cultures, y compris celle qui est majoritaire, mais aussi des explications sur le fonctionnement dynamique de toute culture ; sur le plan des habiletés, elle vise à favoriser une communication harmonieuse entre individus et groupes de cultures différentes.

La Politique d'éducation interculturelle s'applique à tous et toutes, étudiantes, étudiants et membres du personnel. Les directions et les départements sensibilisent leurs partenaires externes aux principes directeurs de cette politique. Le Collège Montmorency demande à l'ensemble de la collectivité de s'engager à mettre en œuvre la politique.

La politique vise à établir le mandat du comité, dont un des éléments sera la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action annuel, selon des axes d'intervention définis, afin de faire vivre cette politique dans la communauté.

L'avis de motion a été déposé lors de la dernière assemblée du Conseil d'administration.

Quelques membres du comité d'éducation interculturelle sont présents : mesdames Sophie Meyer, Linda Benedetto, Dominique Sauvé, Mariama Toupey Diallo et monsieur David Lamontagne. Ils répondent aux questions qui ont été formulées par les membres du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'être en accord avec la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du gouvernement du Québec (1998) ;

**CONSIDÉRANT** que le Collège est situé à Laval, dans une ville de plus en plus diversifiée, et vivant des changements sociaux démographiques importants ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des personnes qui travaillent et étudient au Collège vivent pleinement cette diversité ;

**CONSIDÉRANT** que si la diversité ethnoculturelle est un facteur d'enrichissement collectif, elle peut parfois être source d'incompréhension, de tension ou de conflit ;

**CONSIDÉRANT** le Collège Montmorency juge nécessaire de se doter d'une politique d'éducation interculturelle afin de sensibiliser la communauté à cette diversité et d'entreprendre des actions favorisant la poursuite du bien commun ;

**CONSIDÉRANT** que la politique reflète les résultats de la consultation auprès de l'ensemble de la communauté montmorencienne ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de direction ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la Politique d'éducation interculturelle et d'en assurer la mise en œuvre par le comité d'éducation interculturelle.

(d) **5.2 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) 2022-2023**

La mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes a pour but d'assurer la qualité de la formation offerte au Collège.

Les travaux d'actualisation du Ministère dans 12 programmes et la révision de Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0) se poursuivront l'an prochain.

La direction des études a accepté que le comité de programme de Techniques de sécurité incendie (311.A0) débute une évaluation à la session d'hiver 2022, travaux qui se continueront en 2022-2023.

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter, après consultation de la Commission des études, une Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP) et de s'assurer de son application (Règlement sur le régime des études collégiales, art.24) ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une évaluation périodique des programmes d'études offerts par le Collège ;

**CONSIDÉRANT** les actualisations de programmes menées par le ministère de l'Enseignement supérieur :

- Sciences de la nature (200.B1)
- Sciences humaines (300.A1)
- Soins infirmiers (180.A0 et 180.B0)
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (221.D0)
- Technologie de l'électronique, ordinateurs et réseaux (243.BB)
- Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)
- Techniques d'éducation spécialisée (351.A1)
- Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)
- Gestion de commerces (410.D0)
- Techniques de tourisme (414.A0)
- Techniques d'intégration multimédia (582.A1)

**CONSIDÉRANT** les travaux de révision qui se poursuivent dans le programme suivant :

- Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)

**CONSIDÉRANT** la volonté du comité de programme de Techniques de sécurité incendie (311.A0) de porter un regard sur le programme et de poursuivre les travaux d'évaluation entrepris à la session d'hiver 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de programme de Techniques de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études, qui tient toutefois à rappeler que les travaux d'évaluation ne devraient pas être entrepris sans que la Commission des études en ait été informée préalablement, et ce, afin d'éviter des perceptions d'iniquité entre les programmes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le présent document relatif à la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) pour 2022-2023.

(d) **5.3 Activité d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : grilles de cours temporaire en Techniques de sécurité incendie (311.A0)**

Des travaux d'envergure seront réalisés au cours des prochains mois pour permettre la mise en place de nouveaux locaux au Complexe de sécurité incendie. Il est donc nécessaire de réaménager le cursus scolaire en fonction de la disponibilité des installations.

Des modifications temporaires ont été apportées aux grilles de cours (régulier et intensif) du programme de Techniques de sécurité incendie (311.A0).

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études en vertu des articles 8, 10 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** les travaux d'envergure qui seront réalisés au cours des prochains mois pour permettre la mise en place de nouveaux locaux au Complexe de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaménager temporairement le cursus scolaire en fonction de la disponibilité des installations ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Philippe Lazzaroni

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège — grilles de cours temporaires — en Techniques de sécurité incendie (311.A0).

(d) **5.4 Sanction des études**

La présentation de ce point est reportée à la prochaine assemblée ordinaire.

(d) **5.5 Composition de la Commission des études pour 2022-2023**

La composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) est présentée pour l'année 2022-2023.

**CONSIDÉRANT** la composition de la Commission des études pour l'année 2020-2021 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études ;

Il est proposé par : M. Philippe Lazzaroni

Appuyé par : M. Robin Blanchet

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECEVOIR** officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2022-2023.

#### **5.6 Rapport annuel 2021-2022 du Comité d'éthique de la recherche**

Le Comité d'éthique de la recherche du Collège Montmorency a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015, sur la recommandation de la Commission des études. La première réunion du CÉR s'est tenue en avril 2015.

Le Comité doit faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

**CONSIDÉRANT** la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains en vigueur depuis le 29 septembre 2010 ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'éthique de la recherche a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation par ce comité de faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Catherine Provost

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le rapport annuel 2021-2022 du Comité d'éthique de la recherche.

#### **(d) 5.7 Budgets 2022-2023**

En lien avec le dépôt des allocations initiales du MES, le Collège doit déposer le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

**CONSIDÉRANT** le dépôt des allocations budgétaires 2022-2023 par le MES ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des documents pour analyse par le comité d'audit ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur général et du directeur des services financiers par intérim ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité d'audit et du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

Appuyé par : Mme Catherine Provost

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement et le budget d'investissement pour l'année 2022-2023.

**(d) 5.8 Délégation des pouvoirs pour la période estivale 2022**

Étant donné que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale, que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration et qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège, la direction générale sollicite les membres du Conseil d'administration pour déléguer au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant.

**CONSIDÉRANT** le fait que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale ;

**CONSIDÉRANT** que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège ;

Il est proposé par : M. Philippe Lazzaroni

Appuyé par : M. Bonnet Huor

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉLÉGUER** au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant.

**D'OBLIGER** le directeur général à faire rapport des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs, lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration.

La présente délégation de pouvoirs est valide du 15 juin 2022 jusqu'à la première assemblée ordinaire du Conseil d'administration de l'année 2022-2023 prévue à l'automne 2022.

**(d) 5.9 Calendrier des séances 2022-2023**

Le calendrier des séances du Comité exécutif et du Conseil d'administration est déposé pour adoption.

**Séances du Comité exécutif**

- Mercredi 31 août 2022
- Mercredi 12 octobre 2022
- Mercredi 2 novembre 2022
- Mercredi 23 novembre 2022
- Mercredi 25 janvier 2023
- Mercredi 5 avril 2023
- Mercredi 31 mai 2023

### Séances du Conseil d'administration

- Mardi 13 septembre 2022
- Mardi 8 novembre 2022
- Mardi 6 décembre 2022
- Mardi 7 février 2023
- Mardi 18 avril 2023
- Mardi 13 juin 2023

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le calendrier des séances du Comité exécutif et du Conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

#### (d) **5.10 Contrat pour les services de patrouille et de gardiennage (AO-2122-001)**

Le contrat de services de patrouille et de gardiennage du Collège arrive à échéance le 30 juin 2022 au terme de la deuxième année optionnelle. Un appel d'offres public a été effectué pour un contrat ferme de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) périodes subséquentes d'une année chacune.

Le directeur des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration afin de permettre l'octroi du contrat au prestataire de services sélectionné.

**CONSIDÉRANT** que le Collège prévoit la construction d'un nouveau pavillon en lien avec l'augmentation du devis scolaire pour les prochaines années (9 285 étudiants selon les prévisions établies pour 2029-2030) ;

**CONSIDÉRANT** que le Collège envisage au cours des prochaines années, une modification de la gestion du stationnement impliquant le remplacement des guérites par un système automatisé d'accès ;

**CONSIDÉRANT** que le Collège s'est prévalu de l'option de renouvellement pour la deuxième année optionnelle avec la firme Garda et que celle-ci arrive à terme au 30 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public # AO-2122-001 a été effectué pour les services de patrouille et de gardiennage, pour un contrat ferme de trois (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'ajout de deux (2) options de renouvellement du contrat pour une durée supplémentaire d'un (1) an chacune (3 +1 +1) ;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été retenue en fonction de la grille d'évaluation des soumissions ;

**CONSIDÉRANT** le document *Critères d'évaluation du cahier des soumissions* avec usage du paramètre k, inclus dans les documents de l'appel d'offres en vue de faire connaître les quatre (4) critères d'évaluation ainsi que les attentes minimales sur lesquels les propositions ont été évaluées ainsi que la pondération appliquée ;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'appel d'offres pour les services de patrouille et de gardiennage s'est déroulé du 17 mars au 28 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la création du comité de sélection en conformité avec l'article 26 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics ;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions par le Comité de sélection et de la détermination du prix ajusté pour fin d'adjudication au plus bas soumissionnaire ;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) prestataires de services ont déposé une offre, dont trois (3) étaient conformes et que l'une d'entre elles n'a pas obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation des prix ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : M. Robin Blanchet

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** l'octroi du contrat de service de patrouille et de gardiennage du Collège Montmorency à la compagnie Groupe de sécurité Garda au montant de 6 879 638,20 \$ (taxes en sus) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025.

Pour les années du contrat ferme de trois (3) ans, ainsi que pour les deux (2) années optionnelles, soit l'année 2025/2026 et l'année 2026/2027, les taux horaires inscrits au bordereau de prix seront ajustés seulement par les indexations liées au décret sur les agents de sécurité ;

**DE PERMETTRE** l'ajustement du nombre d'heures rattachées au contrat en fonction d'éventuels agrandissements, réaménagements, remplacement d'équipements ou événements spéciaux. La limite de ces ajustements d'horaire ne pourra toutefois excéder 10 % du montant initial du contrat, soit un montant de 687 963 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire dans le respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

#### **(d) 5.11 Reddition de comptes en gestion contractuelle**

La Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics prévoit que les collèges doivent transmettre une déclaration du dirigeant attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle au moyen d'un modèle nommé Annexe 3.

**CONSIDÉRANT** la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de transmettre une déclaration du dirigeant attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle au moyen d'un modèle nommé Annexe 3 ;

**CONSIDÉRANT** les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

**CONSIDÉRANT** le Règlement relatif à la gestion contractuelle et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (Règlement numéro 4) ;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le directeur général à signer la Déclaration du dirigeant de l'organisme tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, a.2, a.26).

#### **(d) 5.12 Mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège**

En lien avec le mouvement de personnel à la direction des services financiers, une mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires à la Banque Royale doit être effectuée.

**CONSIDÉRANT** le mouvement de personnel au sein de la direction des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par nos institutions bancaires de présenter les ajouts et retraits de signataires autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que la mise à jour suivante doit être effectuée :

- Ajouts : Mme France Lamarche  
Mme Chantal Boulanger
- Retrait : Mme Isabelle Legault

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Catherine Provost

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège à la Banque Royale.

#### **(d) 5.13 Dépôt du projet de centre sportif**

Le directeur général souhaite obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour le dépôt du projet de centre sportif au ministère de l'Enseignement supérieur.

**CONSIDÉRANT** la croissance de l'effectif étudiant et la volonté de bonifier l'offre de services ;

**CONSIDÉRANT** le plan de développement immobilier réalisé par le Collège en avril 2019, pour la période 2018-2023 ;

**CONSIDÉRANT** que ces derniers mois le Collège a négocié avec le ministère de l'Enseignement supérieur son devis scolaire autorisé pour 2029-30 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'approbation finale du ministère de ce nouveau devis scolaire, le Collège enregistrera un déficit d'espace en plateaux sportifs reconnu de 2 546 mètres carrés net ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Laval a démontré un intérêt pour développer un bloc sportif en partage d'espace ;

**CONSIDÉRANT** que la première analyse de partage d'espace a permis d'évaluer sommairement à plus de 41 500 000 \$ la valeur du projet pour le Collège Montmorency ;

Il est proposé par : M. Philippe Lazzaroni

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le directeur général, au nom du Collège, à déposer une demande d'ajout d'espace, correspondant au projet nommé précédemment, au ministère de l'Enseignement supérieur.

## **6. Points d'information**

### **6.1 Devis d'évaluation : Techniques de sécurité incendie (311.A0)**

Le comité de programme de Techniques de sécurité incendie a manifesté le souhait de procéder à l'évaluation de son programme. Les travaux ont débuté à la session d'hiver 2022 et se poursuivront en 2022-2023. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) qui a été adoptée par la Commission des études le 25 mai 2022 et qui sera déposée au Conseil d'administration le 14 juin 2022.

Le devis d'évaluation, qui constitue la première étape de la démarche d'évaluation du programme, est présenté pour information.

## 6.2 Bilan de la Commission des études pour l'année 2021-2022

La Commission des études a tenu sept (7) réunions régulières et trois (3) réunions extraordinaires en 2021 — 2022.

Le bilan présente les dossiers qui ont été traités par cette instance, notamment :

- Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège (grilles de cours et plans de formation);
- Programmes d'études (PIEP, devis d'évaluation, rapport d'évaluation, attestation d'études collégiales);
- Calendrier scolaire 2022-2023;
- Politiques et règlements;
- Pandémie mondiale de la Covid-19;
- Dossiers institutionnels;
- Journées pédagogiques;
- Sous-comités de la Commission des études;
- Sujets divers.

## 6.3 Compte-rendu des rencontres des comités du C.A.

Un compte-rendu des dernières rencontres des comités du C.A. est présenté.

---

## 7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2022-05-18 : Correspondance du sous-ministère de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion apportant des précisions à l'égard de la méthode d'allocation de la règle S125 (Compensation des coûts supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19).
- (d) 7.2 2022-05-24 : Courriel de la direction générale de l'École de technologie supérieure (ÉTS) confirmant qu'ils acceptent de mettre à contribution leur expertise pour aider l'équipe T.I. du Collège dans la validation des choix technologiques en lien avec la mise en place de la nouvelle infrastructure T.I.
- (d) 7.3 2022-06-02 : Correspondance du PDG de la Fédération des cégeps et du président du Forum des présidences de conseil d'administration adressée à la ministre de l'Enseignement supérieur en réaction à certains éléments contenus dans le Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année 2022-2023, plus particulièrement l'annexe S127 (réinvestissement des surplus accumulés et des revenus reportés visant la récupération d'une somme de 30 M\$ dans les cégeps).
- (d) 7.4 2022-06-03 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur confirmant l'octroi d'une aide financière de 4 500 \$ afin de soutenir le projet de Jeux de sciences humaines.

---

## 8. Affaires diverses

### 8.1 Motion de félicitations – Congrès de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC)

**CONSIDÉRANT** le succès du Congrès de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC) qui s'est tenu au Collège Montmorency du 6 au 9 juin 2022;

Il est proposé par : M. Olivier Simard

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADRESSER** une motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles ayant œuvré au Congrès de l'AQPC afin de souligner le travail accompli ayant contribué au succès de cet événement.

### 8.2 Motion de félicitations – Cellule de crise

**CONSIDÉRANT** la situation de crise occasionnée par la panne informatique;

**CONSIDÉRANT** la gestion efficace de cette situation exceptionnelle par la cellule de crise;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : M. Olivier Simard

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADRESSER** une motion de félicitations à la cellule de crise pour le travail accompli dans la gestion de la situation de crise occasionnée par la panne informatique.

### 8.3 Rédaction des procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration

Un administrateur propose d'échanger sur la possibilité de revoir les règles d'écriture applicables à la rédaction des procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration, afin qu'ils respectent le langage épïcène (écriture non genrée). Il en sera traité lors de la prochaine assemblée du Conseil d'administration.

CA21/22-362.9  
HUIS CLOS

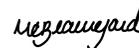
### 9. Huis Clos

La présidente du Conseil informe les membres qu'un huis clos sera tenu à la fin de chacune des assemblées. Les invités, le directeur général et la secrétaire quittent la rencontre.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette  
Présidente



Marie-Eve Beauregard  
Secrétaire